



# Faire appel à un avocat pour la rédaction d'un contrat de travail

**Conseils pratiques** publié le **28/02/2022**, vu **772 fois**, Auteur : [Mon Droit & Mes Libertés](#)

**L'élaboration d'un contrat de travail est aujourd'hui un impératif du monde professionnel.**

L'élaboration d'un contrat de travail est aujourd'hui un impératif du monde professionnel auquel peuvent répondre certains avocats. Leur parfaite maîtrise des mécanismes du droit social, leurs compétences rédactionnelles et leur réactivité seront autant d'atouts dans le traitement de votre demande.

## À la base de toute relation contractuelle

De nos jours, il est devenu courant de signer un contrat de travail dès notre premier emploi. Un tel document a pour vocation de refléter l'engagement pris par chacune des parties. Par ce biais, ces dernières sont à même de s'entendre sur un certain nombre de points essentiels : la mission du salarié, les conditions dans lesquelles elles seront réalisées, la rémunération octroyée, etc.

Un avocat spécialisé en contrat de travail est en ainsi en mesure de répondre à toutes vos interrogations à ce sujet et ce, que vous soyez employeur ou salarié.

## Les missions

### Conseiller

Salarié, vous ne savez si le contrat qui vous a été soumis correspond à vos attentes ? Employeur, vous souhaitez être guidé dans le choix des clauses (clause de non-concurrence, clause de mobilité...) ? Quelle que soit la situation à laquelle vous êtes confronté, votre avocat s'appuie sur son expérience afin de vous délivrer ses meilleurs conseils.

### Rédiger

En principe, tout contrat de travail doit être écrit et signé par les parties concernées. Toutefois, si cela permet de sécuriser l'acte, il est difficile pour un individu lambda de procéder à la rédaction de ce document.

Dans le but d'éviter erreurs et imprécisions dans ce contexte, il est préférable de requérir l'aide d'un professionnel compétent, tel que votre avocat spécialisé en contrat de travail, qui mettra alors tout son savoir-faire à votre service. Il en va de même lorsque vous êtes amené à modifier l'accord initial par le biais d'un avenant.

## **Et en cas de rupture du contrat ?**

Comme tout un chacun le sait, il n'est pas rare d'assister à la rupture d'un contrat. Licenciement, rupture conventionnelle, résiliation judiciaire ou encore transaction : les possibilités sont cependant multiples.

Faites alors confiance à votre avocat pour veiller sur vos intérêts avec détermination, quelle que soit la procédure engagée.